

PREVENTION DES RISQUES.

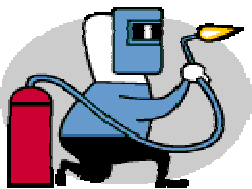
Le sinistre s'évite souvent par des petits gestes du quotidien.
Voici un rappel de quelques règles de bases.

Lorsqu'il n'y a personne dans les locaux ou en cas d'absence prolongée



- Veillez à ce que les portes et fenêtres soient correctement fermées et vous limiterez ainsi les cas de vol,
- Veillez à ce que les lumières et les appareils électriques du type « chauffage d'appoint » sont bien coupés et vous réduirez ainsi les risques de départ d'incendie,
- Coupez l'eau pour éviter les inondations.

Si vous faites intervenir des tiers pour des travaux significatifs (toiture, plomberie, électricité...)



- Demandez toujours une attestation d'assurance,
- Demandez, lorsqu'il y a des travaux par point chauds, que ceux-ci se terminent dans l'après midi avant 16h et faites un tour sur le chantier avant votre départ.

A l'approche des périodes pluvieuses



- Vérifiez l'état de vos chéneaux,
- contrôlez vos toitures,
- Fermez bien les fenêtres.

Et si malgré cela, le sinistre se produit n'oubliez pas les quelques conseils suivants

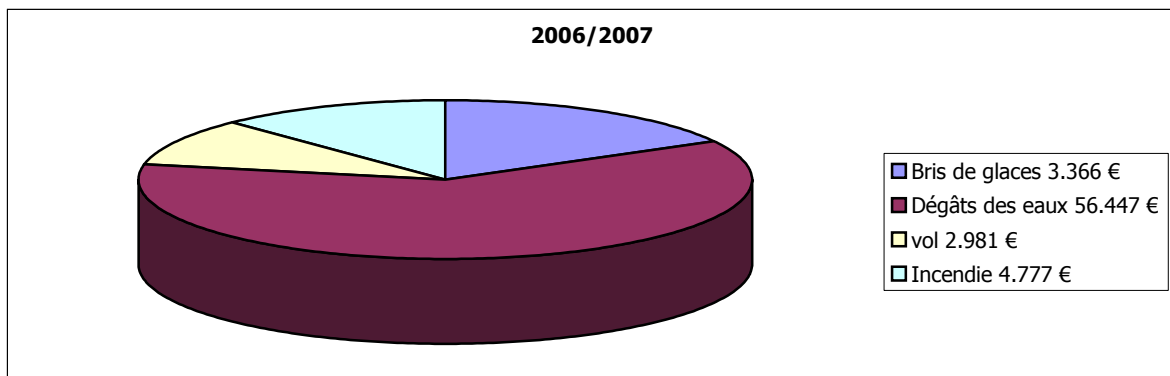
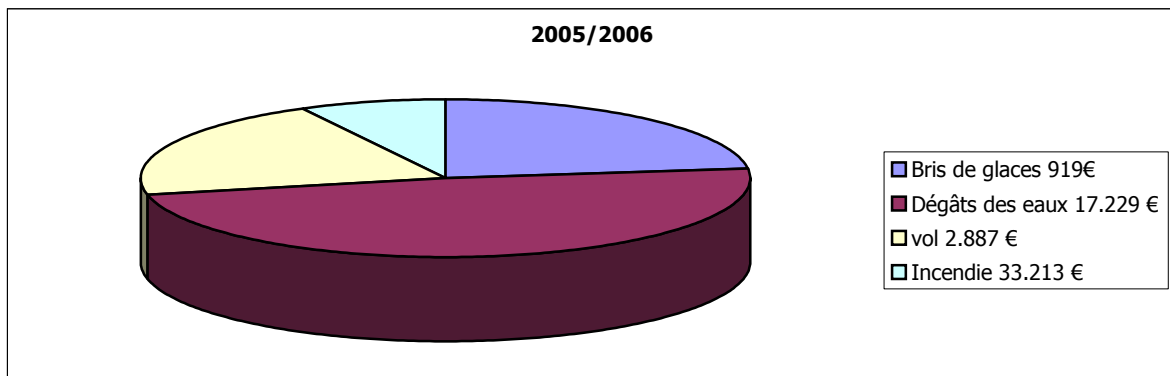
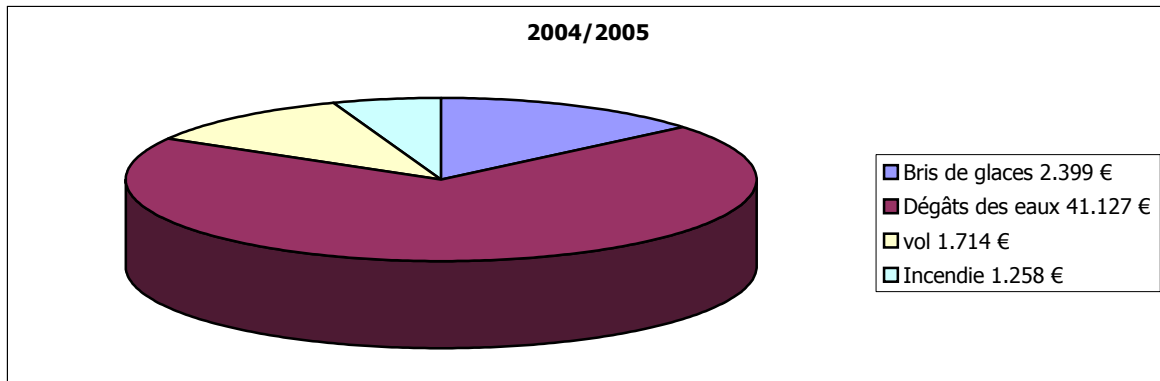


- Prenez des photos et préservez les preuves pour l'expertise,
- N'attendez pas pour prendre des mesures conservatoires,

et Contactez-nous et nous vous conseillerons...**03.26.48.49.67**



REPARTITION DES PRINCIPAUX SINISTRES PAR ANNEE ET PAR RISQUE



NB : Dans la rubrique incendie sont également compris les dommages électriques.